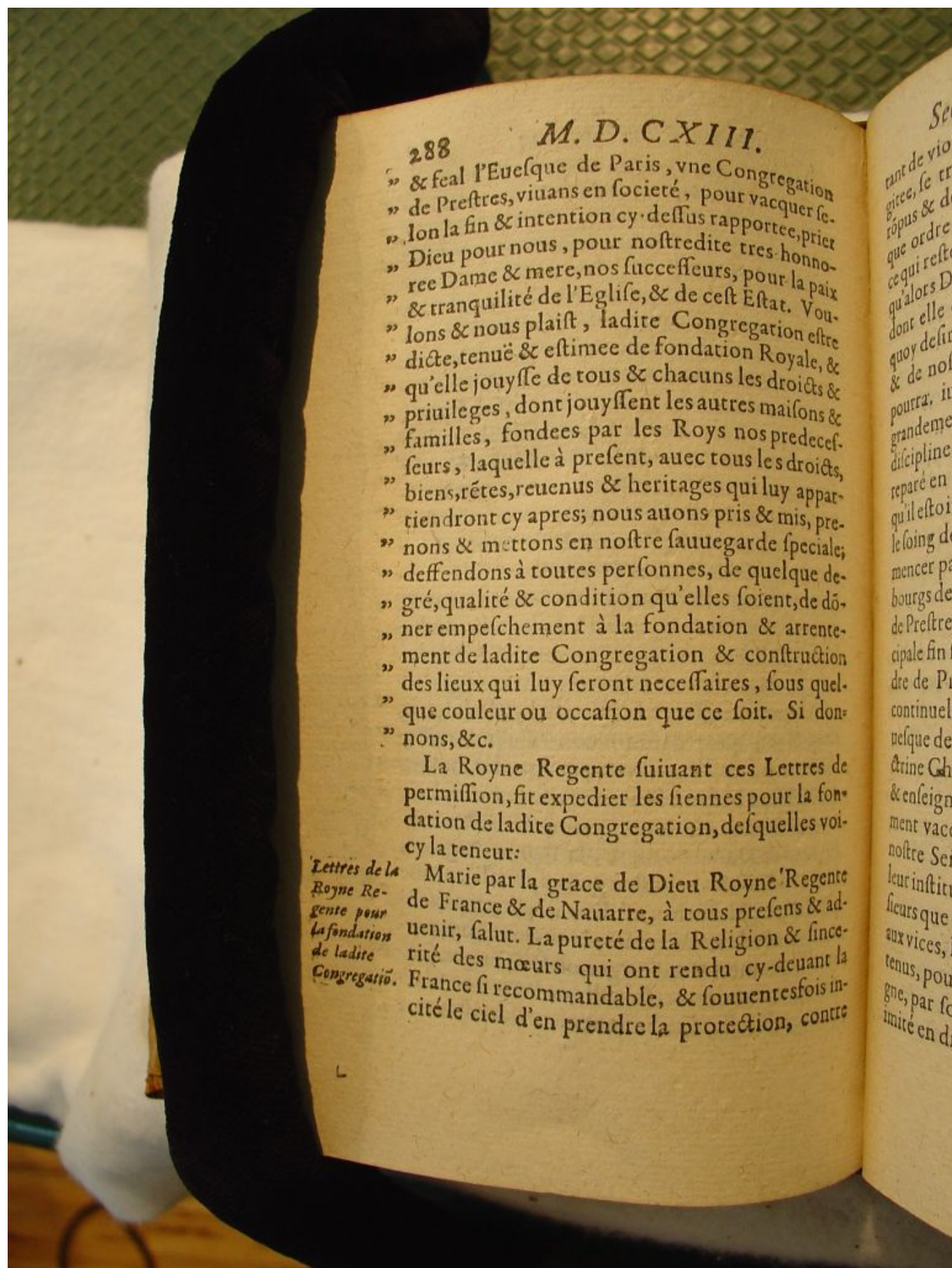
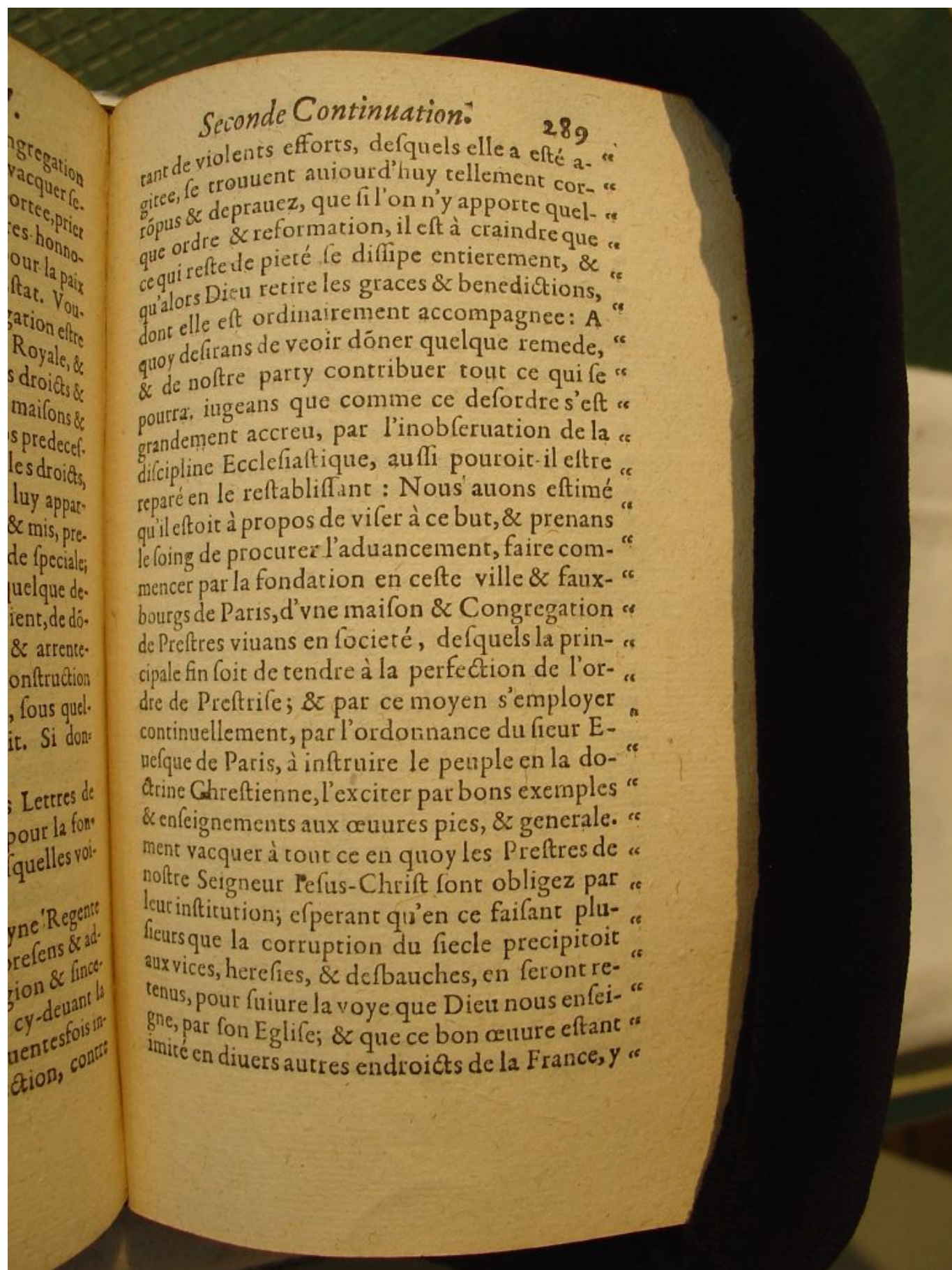


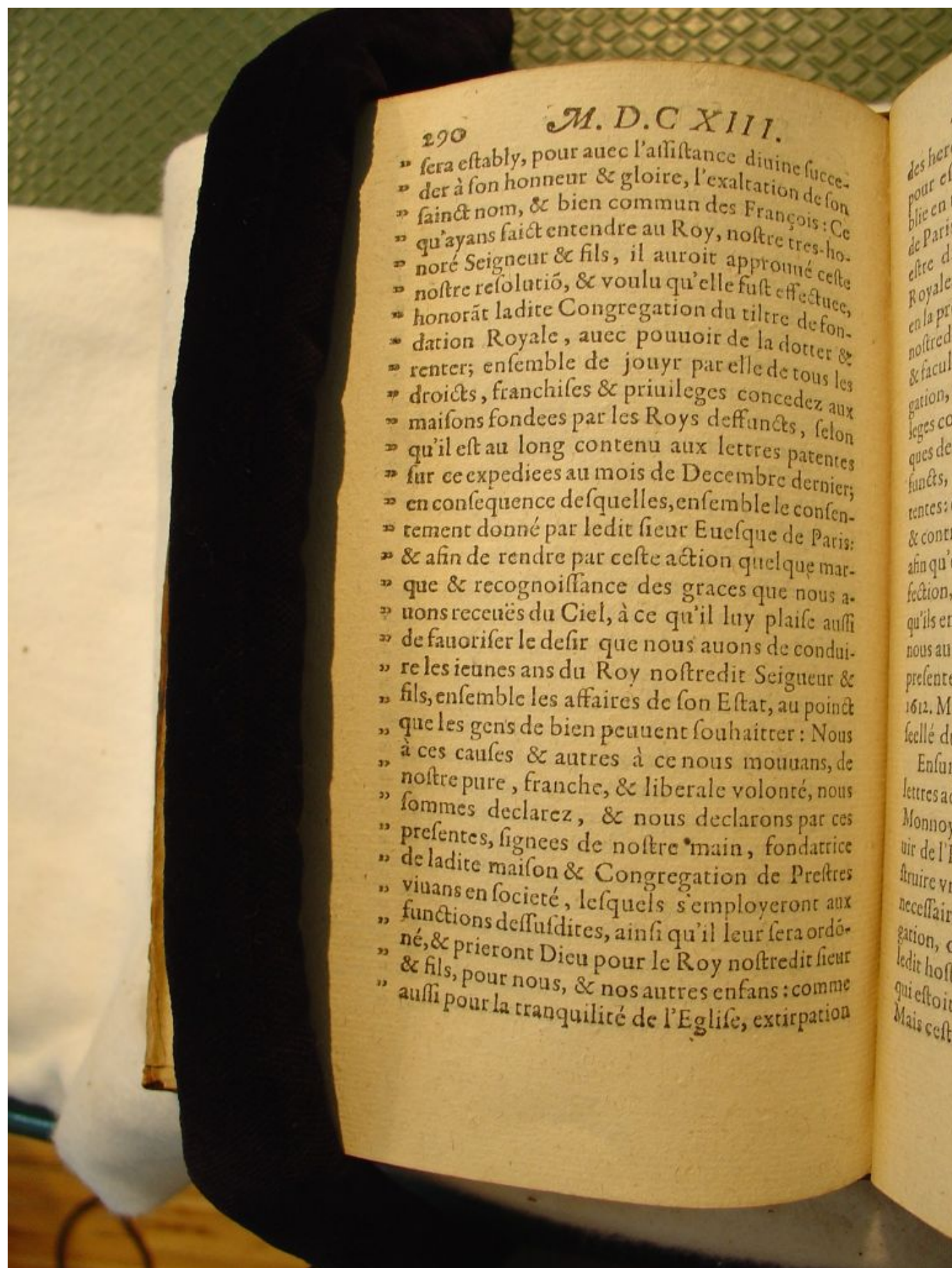
1613_288.jpg



1613_289.jpg



1613_290.jpg



1613_291.jpg

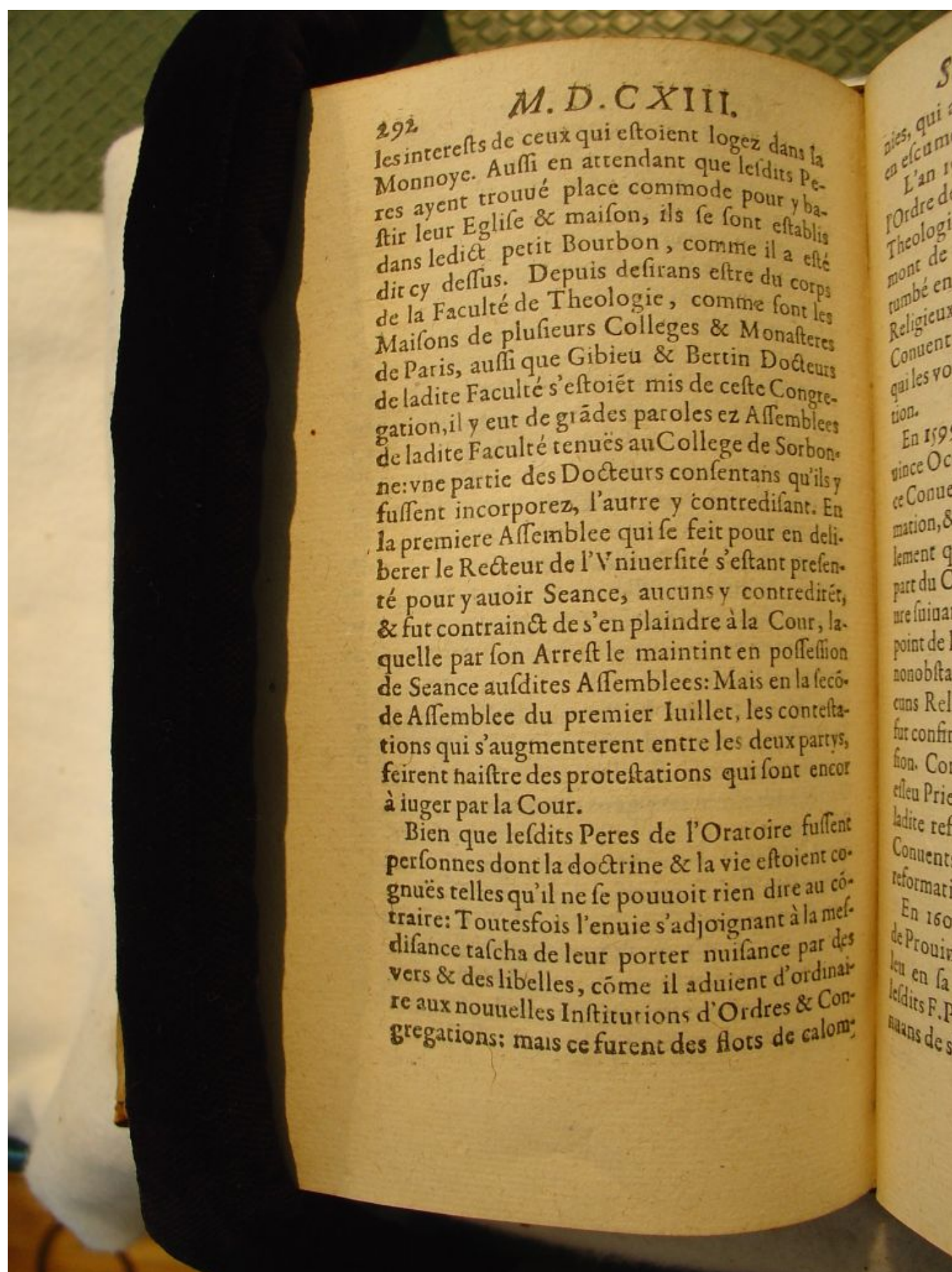
Seconde Continuation.

291

des heresies, salut & prosperité de cest Estat, „
 pour estre ladite maison & Congregation esta- „
 blie en tel endroit de ceste ville ou fauxbourgs „
 de Paris, qu'il sera ingé plus commode, & icelle „
 estre dicte censee, & reputée de fondation „
 Royale, que comme telle elle soit, & demeure „
 en la protection & sauuegarde speciale du Roy „
 nostredit sieur & fils, & de nous, avec pouuoir „
 & faculté de jouyr par ceux de ladite Congre- „
 gation, des mesmes droicts, franchises & priui- „
 leges concedez aux autres maisons Ecclesiasti- „
 ques de ce Royaume, fondees par les Roys def- „
 unctz, conformement aux susdites lettres pa- „
 tentes: exhortans tous les Catholiques, d'ayder „
 & contribuer à l'aduancemēt de ce bon œuure, „
 afin qu'elle paruienne d'autant plustost à sa per- „
 fection, & qu'ils puissent reccueillir les fruiçts „
 qu'ils en doiuent esperer. En tesmoin dequoy „
 nous auons faict mettre nostre seel à celsdites „
 presentes. Donné à Paris le 2. iour de Ianuier „
 1612. M A R I E. Par la Royne, Philipeaux. Et „
 seellé du grand seau de cire rouge. „

Ensuuant ceste fondation, le Roy par ses
 lettres adressees aux gens tenans la Cour des
 Monnoyes, permet à la Royne Regente se ser-
 uir de l'Hostel de la Monnoye, pour y con-
 struire vne Eglise, maison, logement & offices
 necessaires pour lesdits Prestres de la Congre-
 gation, ou, Peres de l'Oratoire; & transferer
 ledit hostel de la Monnoye au vieil Hostel d'O,
 qui estoit derriere Sainct Thomas du Louure:
 Mais ceste intention ne peut auoir effect, pour

1613_292.jpg



1613_293.jpg

Seconde Continuation.

293

nies, qui apres tous leurs efforts se rendirent en escume.

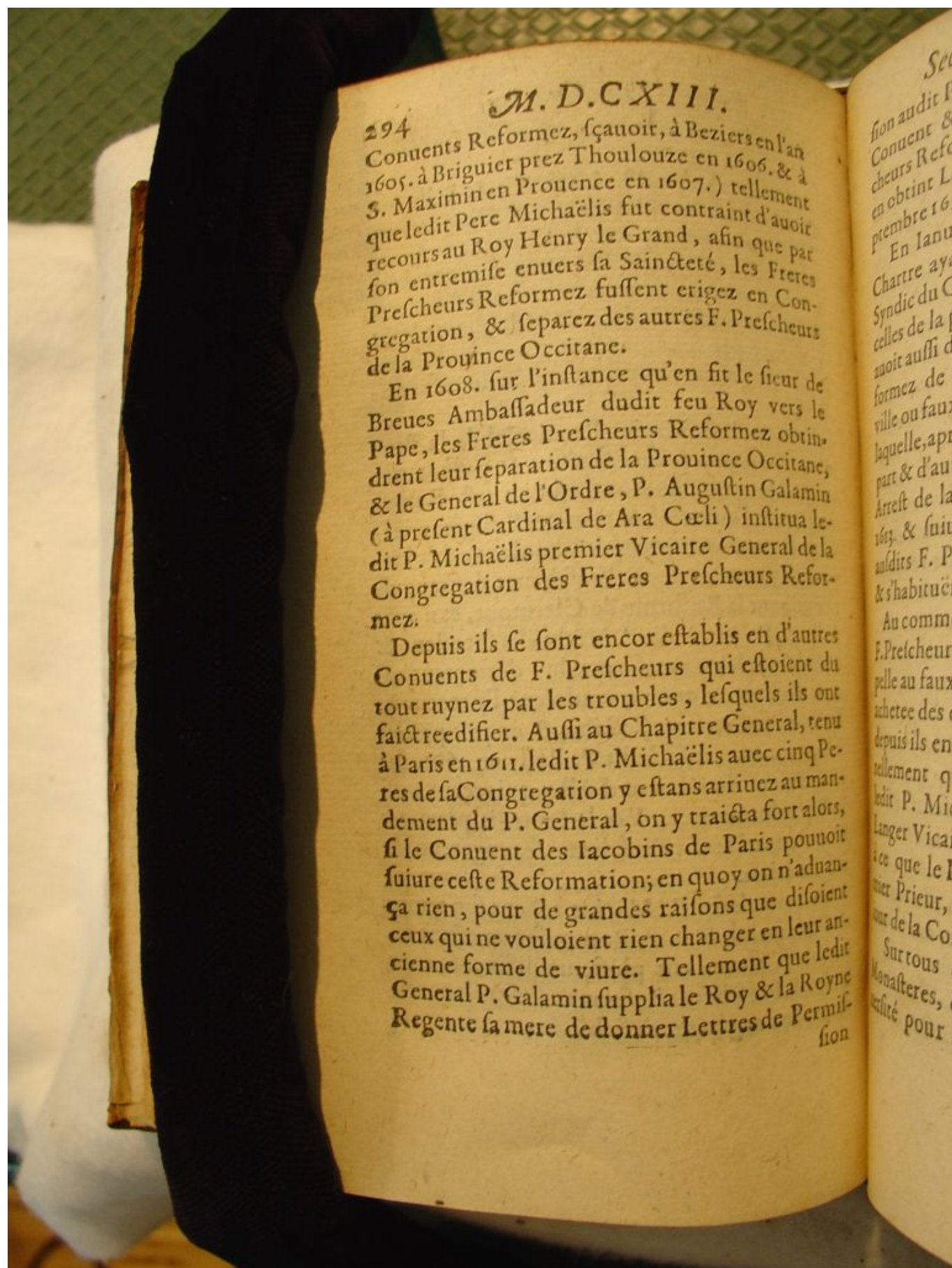
L'an 1594. les PP. Michaëlis & Belly de l'Ordre des Freres Prescheurs & Docteurs en Theologie, voyans que le Conuent de Clermont de Lodeue estoit à cause des troubles tombé en ruine, s'y habituerent, avec d'autres Religieux dudit Ordre, & retablirent ledit Conuent par les aumosnes des gens de bien, qui les voyoient viure sous vne belle reformation.

*Des Freres
Prescheurs
Reformez
du Saatchburg
S. Honoré.*

En 1599. le P. Marius Prouincial de la Province Occitane, faisant sa visite, & passant par ce Conuent de Clermont, admira ceste Reformation, & l'austerité de tous ces Religieux, tellement qu'estant arriué à Thoulouze, la plupart du Conuent des F. Prescheurs desirans viure suivant la Reforme de Clermont, & n'ayās point de Prieur, ledit P. Michaëlis fut esleu; & nonobstant les trauerses que luy donnerent aucuns Religieux qui ne vouloient l'y receuoir, fut confirmé en son eslection, & en prit possession. Comme aussi ledit P. Belly en 1601. fut esleu Prieur du Cōuent d'Alby, qui reçeut aussi ladite reformation. Voylà les trois premiers Conuents où les F. Prescheurs se rengèrent à la reformation.

En 1602. ledit P. Marius acheua son temps de Prouincial, & le P. Bourguignon estant esleu en sa place, eut plusieurs differents avec lesdits F. Prescheurs Reformez, (lesquels continuans de s'augmēter s'establirēt en trois autres

1613_294.jpg



294
M. D. C. XIII.
Conuents Reformez, ſçauoir, à Beziers en l'an
1605. à Briguier prez Thoulouze en 1606. & à
S. Maximin en Prouence en 1607.) tellement
que ledit Pere Michaëlis fut contraint d'auoir
recours au Roy Henry le Grand, afin que par
ſon entremiſe enuers ſa Saincteté, les Freres
Preſcheurs Reformez fuſſent erigez en Con-
gregation, & ſeparez des autres F. Preſcheurs
de la Prouince Occitane.

En 1608. ſur l'inſtance qu'en fit le ſieur de
Breues Ambaſſadeur dudit feu Roy vers le
Pape, les Freres Preſcheurs Reformez obtin-
drent leur ſeparation de la Prouince Occitane,
& le General de l'Ordre, P. Auguſtin Galamin
(à preſent Cardinal de Ara Cœli) inſtitua le-
dit P. Michaëlis premier Vicaire General de la
Congregation des Freres Preſcheurs Refor-
mez.

Depuis ils ſe ſont encor eſtablis en d'autres
Conuents de F. Preſcheurs qui eſtoient du
tout ruynez par les troubles, leſquels ils ont
faict reedifier. Auſſi au Chapitre General, tenu
à Paris en 1611. ledit P. Michaëlis avec cinq Pe-
res de ſa Congregation y eſtans arriuez au man-
dement du P. General, on y traiéta fort alors,
ſi le Conuent des Iacobins de Paris pouuoit
ſuiure ceſte Reformation; en quoy on n'aduan-
ça rien, pour de grandes raiſons que diſoient
ceux qui ne vouloient rien changer en leur an-
cienne forme de viure. Tellement que ledit
General P. Galamin ſupplia le Roy & la Royne
Regente ſa mere de donner Lettres de Permiſ-
ſion

1613_295.jpg

Seconde Continuation.

295

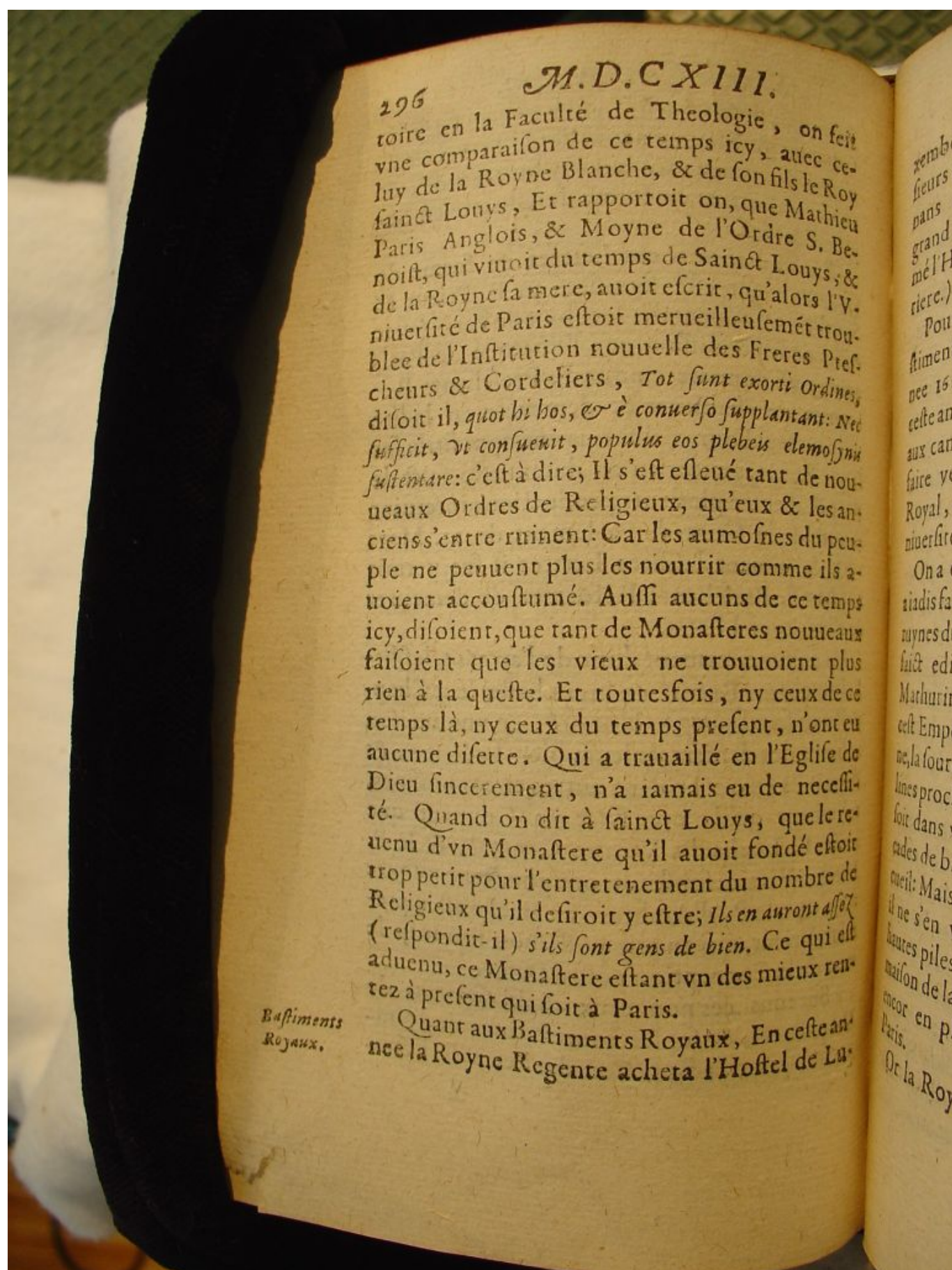
tion audit P. Michaëlis, pour bastir à Paris vn Conuent & Maison nouuelle de Freres Prescheurs Reformez : Ce qui luy fut accordé, & en obtint Lettres en forme de Chartre, en Septembre 1611.

En Ianuier 1612. ces Lettres en forme de Chartre ayant esté signifiees au P. Prieur & Syndic du Conuent des Iacobins de Paris, (auec celles de la permission que l'Euesque de Paris auoit aussi donnees ausdits F. Prescheurs Reformez de s'habituier & demeurer en ladite ville ou fauxbourgs) il forma vne oppositiō: sur laquelle, apres auoir vn an durant esté faict de part & d'autre plusieurs productions, interuint Arrest de la Cour de Parlement du 23. Mars 1613. & suivant lescrites Lettres il fut permis ausdits F. Prescheurs Reformez de demeurer & s'habituier à Paris.

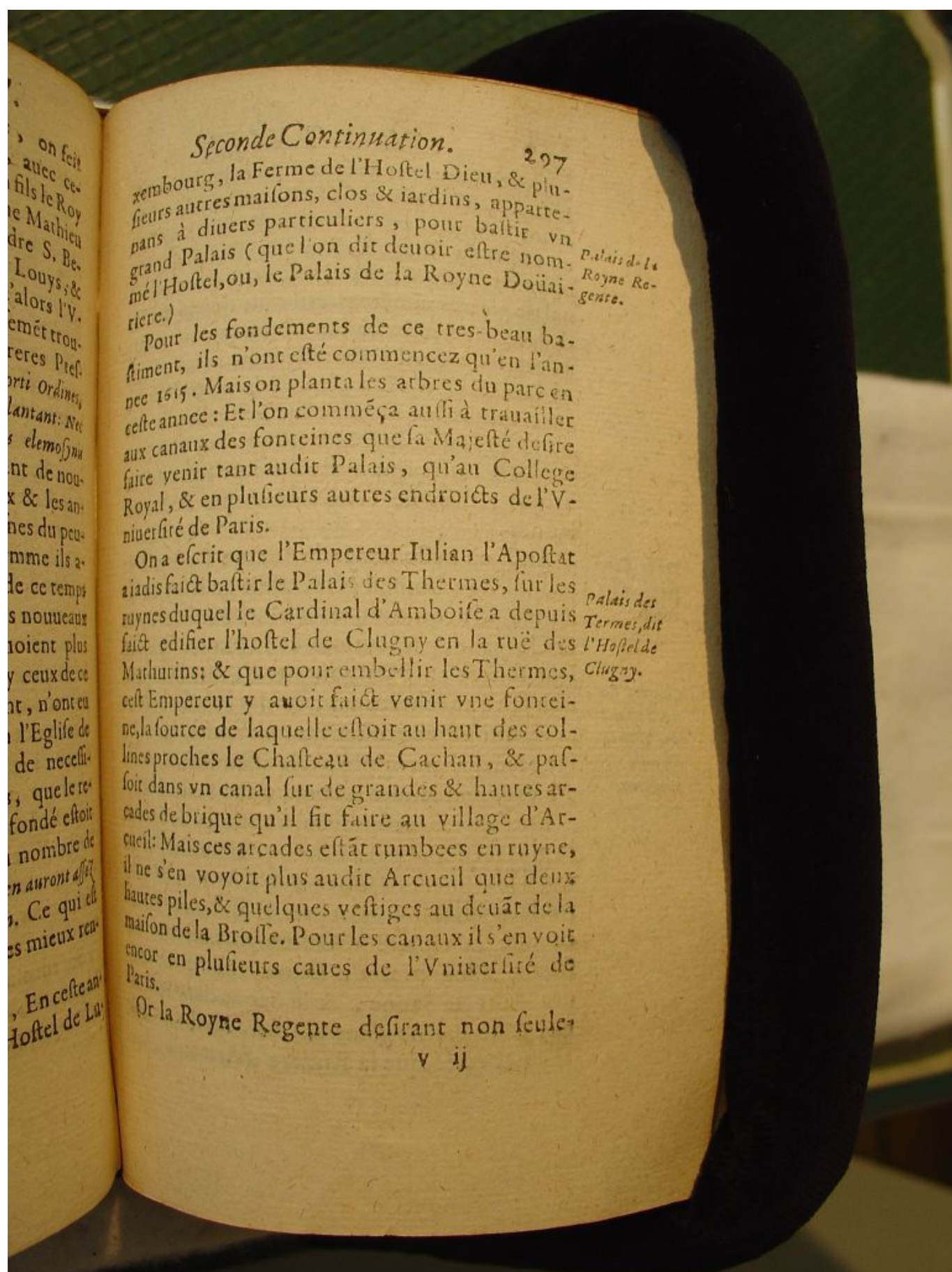
Au commencement donc de l'an 1614. lescrites F. Prescheurs Reformez firent bastir leur Chapelle au fauxbourg S. Honoré, en vne maison achetee des deniers de leurs bien-faicteurs, & depuis ils en ont eu deux autres circonuoinfines, tellement qu'ils ont faict vn Conuent que ledit P. Michaëlis Vicaire General, & le P. Langer Vicaire substitut, ont gouuerné iusques à ce que le P. d'Ambrum en ait esté esleu premier Prieur, qui en prit possession l'an 1615. le jour de la Conception nostre Dame.

Sur tous ces nouueaux establissemens de Monasteres, & sur les contestations de l'Vniuersité pour l'adionction des Peres de l'Or-

1613_296.jpg



1613_297.jpg



Seconde Continuation.

297

xembourg, la Ferme de l'Hostel Dieu, & plusieurs autres maisons, clos & iardins, appartenans à diuers particuliers, pour bastir vn grand Palais (que l'on dit deuoir estre nommé l'Hostel, ou, le Palais de la Roynne Douairiere.)

Palais de la Roynne Regente.

Pour les fondemens de ce tres-beau bastiment, ils n'ont esté commencez qu'en l'annee 1615. Mais on planta les arbres du parc en ceste annee: Et l'on commença aussi à trauailler aux canaux des fontaines que la Majesté desire faire venir tant audit Palais, qu'au College Royal, & en plusieurs autres endroiets de l'Vniuersité de Paris.

On a escrit que l'Empereur Iulian l'Apostat a iadis fait bastir le Palais des Thermes, sur les ruynes duquel le Cardinal d'Amboise a depuis fait edifier l'hostel de Clugny en la rue des Mathurins: & que pour embellir les Thermes, cest Empereur y auoit fait venir vne fontaine, la source de laquelle estoit au hant des collines proches le Chasteau de Cachan, & passoit dans vn canal sur de grandes & hautes arcades de brique qu'il fit faire au village d'Arcueil: Mais ces arcades estât rumbées en ruine, il ne s'en voyoit plus audit Arcueil que deux hautes piles, & quelques vestiges au deuât de la maison de la Brosse. Pour les canaux il s'en voit encor en plusieurs caues de l'Vniuersité de Paris.

Palais des Thermes, dit l'Hostel de Clugny.

Or la Roynne Regente desirant non seule-

v ij

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan